

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY, Joël BEZANGER, Jean-Charles BEYNE, Caroline BISSIERE, Fantine BRUNEAU, Marie-Hélène CHAUQUET, Jacqueline COUFFY-AUROUX, Wilfried DUTERTE, Herik ERMISER, Marie-José GUIGNABEL, Cédric PETIT, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VASSORT, Michel MAZALEYRAT, Sinem ERGUN

Procurations : Sandra CHARRIERE à Michel MAZALEYRAT, Xavier ROUGERIE à Sinem ERGUN

Date de la convocation : 30 juin 2026

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2026-04- 12 : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT
RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS SUR EMPLOI SAISONNIER

VU les Articles L.332-13 L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique relatifs aux recrutements de contractuels,
VU les Article L.332-23-2° relatifs aux saisonniers

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité du 16 juillet au 15 Août 2026 par référence au grade d'adjoint technique, et plus exactement relatif à l'organisation des Musical'été dans le cadre des festivités estivales de la commune ;

Considérant qu'il y a nécessité de recruter un saisonnier détenteur d'un BAFA et d'un diplôme de surveillance de baignade, du 03 au 07 Août 2026 pour l'Espace Jeunes, par référence au grade d'adjoint d'animation

Sur proposition de Monsieur le Maire, **A L'UNANIMITE**, le Conseil municipal

DECIDE les recrutements suivants :

- Un agent contractuel saisonnier du 16/07 au 17/08 lié à accroissement d'activité, par référence au grade d'adjoint technique
- Un agent contractuel saisonnier du 03 au 07/08 à l'Espace Jeunes, par référence au grade d'adjoint d'animation

PRECISE que la rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur ;

INDIQUE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 des budgets correspondants

La Secrétaire de séance,

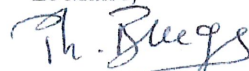
Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,

Le 06 Juillet 2026

Le Maire,



Philippe BRUGERE

